Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601030-20260504-DELIB2026420414-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LANTILLAC

Département du MORBIHAN

Arrondissement de PONTIVY

Commune de LANTILLAC

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Date de la convocation : 02.04.2026

Date d'affichage : 02.04.2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal	11
En exercice :	11
Votants :	11

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2026, le 8 avril à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Michel BERTHO, Maire.

Présents : BERTHO Michel, GILBERT Gwénaël, JICQUEL Rachel, BESNARD Sébastien,
ALLAIN Killian, BLANCHARD Vanessa, LAUNAY Yannick, PIGNEUL Dominique, PRIGENT Amélie, ROBINO Nicolas, ROHEL Marina.

A été nommé secrétaire : M. Yannick LAUNAY

DELIB 2026-42-04-14 Finances – Subvention à l'association ADMR

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la subvention demandée est déterminé en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'heures effectuées par les agents sur la commune.

La demande de l'ADMR porte sur un montant de 455 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants	11	Pour	11
Suffrages exprimés	11	Contre	0
Majorité absolue	6	Abstention	0

Compte tenu de ces éléments,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de verser une subvention de 455 € à l'association « ADMR »**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

Le Maire,

M. BERTHO

M. Bertho

Mairie de LANTILLAC 56 (Morbihan)